

Sud

Travail Affaires Sociales
section syndicale de Lorraine
www.sud-travail-affaires-sociales.org
dd-54.sud@travail.gouv.fr

Union
syndicale
Solidaires

Tout va mieux EN DD 54

Vandœuvre-les-Nancy,
Juillet 2009

Tout va mieux en DD 54 depuis le 1^{er} octobre dernier, on se sent plus riches, c'est réconfortant. Il y a eu très vite l'achat d'une grosse voiture puis très vite après la commande de travaux en immobilier (dans cette DD on aime bien les travaux ça doit être une spécificité meurthe-et-mosellane) dans la foulée la commande de mobiliers, mais quand même, l'ennui c'est que tout ça n'est destiné qu'à une personne : le Dédé.

Là ça commence à râler dans les bureaux, un Dédé dispendieux ça fait pas sérieux, c'est moins pire que la Dédée précédente mais quand même, dans un service public, avec l'argent public... faut bien le dire, ça a mis mal à l'aise un peu tout le monde sauf un, Lui, après tout se faire plaisir avec l'argent des autres doit être encore plus agréable.

Les mois défilent dans cette DD où l'on ne s'ennuie pas et où la poussière renonce à s'installer. Les cloisons bougent, des portes insonorisées poussent comme dans les cabinets ministériels, on tape, on scie, on perce bref la vie quotidienne passe dans le chantier 54 et la construction du petit Versailles comme Il l'appelle Lui-même se déroule sans encombre... en tout cas, pour Lui.

Car on ne peut pas dire que ces petits plaisirs soient sans incidence pour le personnel. Alors que l'espace s'agrandit pour Sa personne l'espace se réduit pour les catégories C contraintes et contraints de se serrer dans moins d'espace.

Puis en début d'année, nous apprenons que la distribution des « *mémo social* » est arrêtée. Il n'y en aura qu'un pour le service Renseignements. Et le meilleur : cette année, tous les agents ne seront pas pourvus en code du travail. Un contrôleur du travail sans code du travail c'est un peu comme un mécanicien sans clé, un routier sans camion, un médecin sans stéthoscope, un militaire sans cannette, un Dédé sans C5... et cette année, le nouveau Code est particulièrement nécessaire avec ses 850 articles modifiés ou ajoutés. Cette décision révolte les agents, nous ne pouvons pas l'accepter et tout de go, fidèles à notre esprit de solidarité, nous lançons le Codéthon pour récolter des fonds et aider les collègues qui se sentent malgré tout un peu nus sans leur bible.

Ces boîtes sont toujours disponibles dans les cuisines de la DD 54.



Fidèles à nous-mêmes toujours, nous demandons, dans le cadre d'une intersyndicale, la communication des budgets de fonctionnement et d'investissements de la DD 54. Dans le même temps nous rappelons dans un tract une théorie scientifique fort utile concernant l'effet que peut produire un petit papillon.

« C'EST L'EFFET PAPILLON »

PETITE CHOSE, DEGATS IMMENSES...

Camarades, collègues, copains de bureaux, etc... La crise nous a atteint, cette fois on en est sûrs !

La preuve, cette année, pas de mémo social pour les agents, bien fait pour eux, z'ont qu'à lire le texte directement dans le code du travail ces fainéants.

« Revenons aux fondamentaux », pas question de trouver une réponse rapide et synthétique à donner rapidement aux usagers, replongeons nous plutôt avec joie dans les 17 500 articles du nouveau code du travail refondu, réorganisé et tout chamboulé par les bons soins de notre ministère.



Remarquons d'ailleurs que dans un louable souci d'écologie, certains agents ne serrons pas dotés du code du travail (ben oui, ça en fait des arbres à abattre pour imprimer tout ça). Peu importe qu'ils soient du ministère du travail et donc que leurs fonctions relèvent du code, qu'ils aient éventuellement à répondre aux questions des usagers ou qu'ils aient simplement envie de caler leurs armoires avec un joli objet tout rouge, peu importe, on n'abattra pas d'arbre pour ceux la !!!

« Il faut savoir raison garder », les agents de la DDTEFP sont si peu respectueux des deniers publics qu'ils réclament à tout bout de champs des sous pour acheter des crayons, des pochettes (de couleur encore) et autres accessoires de bureaux tellement superflus. L'heure est à la crise et au serrage de ceinture !!!

« Halte au misérabilisme », camarades, collègues, copains de bureaux, rassurez vous, les crédits ne sont pas totalement coupés, l'espoir subsiste !

En cette période difficile, on peut encore et toujours trouver des sous pour se faire refaire un bureau tout neuf, se faire payer une grosse berline bien classe et voyager en première... La solution, être DD !!!

Le jeu de l'été : FERAIS TU UN BON DD ?

Question 1 : tu es sous statut d'emploi avec la paie qui va avec, il n'y a qu'une seule carte de parking gratuit pour 80 agents (donc des gens qui gagnent plein de fois moins que toi), que fais tu ?

- A. Je laisse la carte à disposition du collectif de travail pour éviter l'avance de frais et je me fais rembourser mes dépenses comme tout le monde.
- B. Ben quoi, quand on est DD, on prend la carte de parking de la DR pour soi tout seul et on fait payer le parking aux agents.

Question 2 : Le budget de fonctionnement n'est pas extensible à l'infini et toi, le DD, tu as vu une nouvelle voiture super chouette qui te plait beaucoup, que fais tu ?

- A. Si cette voiture me plaît, je me la paie avec ma prime de fonction de fin d'année.
- B. Quand on est DD, on a un statut social à tenir, on refuse de changer les voitures de service dont se servent les agents et on roule en caisse flambant neuve.

Question 3 : Tu as remarqué que l'Etat va devoir se serrer la ceinture sur le parc immobilier et pourtant t'aimerait pouvoir recevoir tes rendez vous à l'aise, que fais tu ?

- A. Finalement, mon bureau est pas si mal que ça, tout mes prédécesseurs s'en sont contentés, allez, je le garde.
- B. Quand on est DD, on entasse les secrétaires à plusieurs dans des bureaux et on s'octroie trois bureaux rien que pour soi (en comptant la salle d'attente perso, soyons honnêtes !).

Réponses :

Un maximum de réponses A, **T'a aucune chance d'évoluer dans ta carrière en raisonnant comme ça !!!**

Un maximum de réponses B, **Bravo ! ta carrière fulgurante est en marche, avec un bon coaching (payé par le ministère, tu finiras sous-préfet).**

Ça suffit, nous ne supportons plus ce mépris affiché pour les agents.

Dans un contexte de diminution constante des budgets de fonctionnement, il n'est pas normal que nous devions nous priver de nos outils de travail de base (on n'est pas dans le luxe la !!!) pour que les travaux et autres

dépenses de confort du DD ne fassent pas exploser le budget de fonctionnement.

Il n'est pas possible de faire croire à quiconque (au DR, au ministère ou aux membres du CTPR...) que toutes ces dépenses pour un seul n'entraînent pas une dégradation des conditions de travail de la collectivité !

Manquerait plus qu'il nous dise que c'est pour notre bien qu'il dépense nos sous pour lui !!!

Pour que cela s'arrête, nous avons proposé à l'intersyndicale de la DD de demander communication des détails précis des dépenses de fonctionnement et des dépenses immobilières de la DD54 sur l'année 2008 et jusqu'à mai 2009.

Cette demande unanime sera présentée solennellement le 25 mai en CTPR !!!

Si l'administration n'y donne pas suite, nous saisisons, comme par le passé, la commission d'accès aux documents administratifs.

Gageons que la lecture de ces documents sera fort instructive et qu'on osera moins à l'avenir nous opposer le mur de l'orthodoxie budgétaire à chaque fois qu'on demandera un crayon, une agrafeuse ou un code !!!

Joignons l'utile à l'agréable, puisque nous sommes des agents responsables, dès réception de ces documents, nous proposerons des mesures d'économie à mettre en place (petit jeu : combien de mémos social on peut se payer avec un mois de location de C5 ?

La réaction du directeur concerné ne se fait pas attendre : convocation de toutes les OS le 5 juin AM pour leur présenter le budget. Voici le compte-rendu SUD de la réunion. Ambiance.

Histoire de bien démarrer l'après-midi, le directeur nous impose de tenir la réunion dans son bureau tout neuf alors que nous étions déjà tous installés dans la salle de réunion Villermé, comme prévu par la convocation. Pas bégueules, on suit mais on en pense pas moins, et notamment qu'il est facile d'arguer de la nécessité impérieuse de disposer d'un espace réunion pour agrandir son bureau alors qu'on refuse sciemment d'utiliser les salles disponibles...

Le directeur ouvre la réunion avec le tract SUD « C'est l'effet papillon ». Il semble être touché de l'intérêt que nous lui avons porté. Nous lui rappelons toutefois que, contrairement à ce qu'il en a conclu, le sujet fondamental du brûlot n'est pas sa personne mais sa gestion. Il s'agissait en effet pour SUD d'arbore le décalage malsain entre la démesure des dépenses allouées à la direction et la rigueur de celles destinées aux agents. Vaines explications : le DD reste fixé sur l'attaque personnelle à son égard en soulignant qu'il

comprend ce qu'avait subi sa prédécesseur. Voilà que maintenant il se met à son niveau pour mieux la comprendre. Pas glorieux. Doit-on alors considérer son silence (ou l'évitement ?) sur l'essentiel du tract comme un consentement sur notre analyse de sa gestion ? Puisqu'on venait d'évoquer la rigueur budgétaire à l'encontre des seuls agents, nous abordons la question du retard dans la dotation des codes du travail et mémo social constaté pour certains d'entre nous, retard que nous pressentions de mauvaise augure. Et en effet, le DD nous confirme, même si cela n'a pas fait l'objet d'une information officielle collective ou individuelle, qu'il s'agit d'un refus de sa part à l'encontre d'agents qu'il estime ne pas occuper de poste justifiant l'attribution de tels ouvrages. On attend toujours la liste des malheureux élus.

Nous arrivons ensuite à l'objet de la réunion : la communication et la présentation du budget de fonctionnement de la DD (BOP155 pour les intimes), chose qui n'est demandée qu'en Meurthe-et-Moselle selon les dires de la direction (ce qui est faux)

Le document ne nous étant transmis qu'en cours de réunion, nous ne délivrons pas d'avis sur son contenu.

Les commentaires du directeur accompagnant l'exposé des données du tableau de gestion nous permettent néanmoins de constater qu'il a une vision manichéenne de la gestion budgétaire d'un service déconcentré de l'Etat, avec d'un côté des agents paniers percés qu'il faut en permanence garder ou ramener sur le droit chemin (les méchants) et, de l'autre, une direction garante du bon usage de chaque euro et source d'équilibre des comptes publics (les gentils). On n'a pas dû voir le même film !

Nous précisons ici que c'est justement parce que nous avons le même souci responsable de nous assurer d'une gestion saine et sincère des deniers de la DD que nous avons exercé notre droit d'accès aux documents administratifs.

Et, pour le coup, le directeur nous remercie d'avoir exercé ce droit !? Oui, car cela lui a permis de se plonger dans des lignes budgétaires qu'il dit avoir eu le tort de négliger jusqu'à présent, et sur lesquelles il a pourtant pressenti pouvoir réaliser de substantielles économies s'il venait, un jour, à s'y intéresser de plus près : le remboursement des frais de mission, l'usage des téléphones fixes et mobiles, la restauration (suppression des conventionnements avec les sandwicheries pour cause de nourriture pas assez équilibrée), et les temps de pause (parce que « *le temps c'est de l'argent* », donc un facteur de gain pour le budget !...).

On ne s'attarde pas sur la faisabilité et l'opportunité de ces mesures, d'autant plus que le directeur nous a finalement annoncé qu'elles ne seront pas mises en œuvre, car il ne peut imaginer (pour l'instant ?) que les agents abusent de leurs droits ou avantages (« *vous avez toutes et tous ma confiance* »). Nous voilà rassurés, car nous pourrions de notre côté continuer à ne pas imaginer possible qu'un directeur du travail soit capable d'entrave à l'exercice du droit syndical en menaçant les agents de rétorsion lorsque les organisations qui les représentent demandent des comptes.

Mais il ne s'en tient pas là et confirme par écrit ce qui nous fait tout de même de plus en plus penser à des menaces déguisées :

Extrait du compte-rendu du directeur :

« [...] tout en prenant acte de ce **droit** d'accès par la production de ce document, il rappelle qu'il a également le **devoir** de gérer ce budget « en bon père de famille » en recherchant notamment les pistes éventuelles d'économie possible et potentiellement substantielle. A titre d'exemples, il évoque les dépenses relatives

- au remboursement des frais de mission,
- à l'usage des téléphones fixes de bureau,
- à l'usage des téléphones mobiles mis à disposition des agents,
- à la subvention de restauration,

Ces quatre postes représentant, pour la DDTEFP de Meurthe-et-Moselle, un budget global annuel de près de **100 000 €** (cent mille euros).

A cet égard, dès lors qu'aucun élément en sa possession ne laisse à supposer qu'il y aurait des abus ou des indus en la matière, il continuera à témoigner sa confiance à TOUS les agents de la DDTEFP en ne diligentant aucun contrôle relativement à la sincérité des demandes déclaratives de remboursement de frais, en ne limitant pas techniquement l'usage de ces équipements de communication et ne déconventionnant pas les établissements de restauration rapide ; il se bornera, pour l'heure, à rechercher les meilleures conditions financières auprès des fournisseurs ou des prestataires de ces services.

Il est remis en séance le budget détaillé de fonctionnement de la DDTEFP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. »

Le bon père de famille ne parvient pas à cacher le père fouettard. On laissera à chacun le soin de juger l'attitude d'un directeur du travail qui consiste à menacer les agents de représailles suite à l'action syndicale. Là aussi, pas glorieux.

Et des menaces à la mise en exécution y'a pas loin... D'ailleurs, deux semaines seulement après le tract "c'est l'effet papillon" et ses développements, le Directeur adjoint du travail (sur ordre, par excès de zèle ou par pure coïncidence ?) refuse une absence syndicale à l'encontre d'une secrétaire de section SUD au motif que la continuité du service public n'aurait plus été assurée, alors que quatre jours plus tard l'intégralité de l'équipe de direction est pour une moitié absente pour congés et pour l'autre partie en formation sans pour autant qu'un intérim ait été organisé et que la continuité du service public soit remise en question ! Troublant...

Ceci dit, nous restons sur notre ligne, poursuivons notre objectif et épluchons le budget de fonctionnement de la DD communiqué par la direction le jour de la réunion avec les OS (budget que nous annexons à la fin de ce TVM)

Nous précisons d'emblée que nous n'avons pas pu exploiter les chiffres 2007. Le transfert des compétences et des moyens de l'ex-COTOREP vers le Conseil général était toujours en cours cette année-là, ce qui empêche toute comparaison avec les deux années suivantes. Tant pis.

Remarquons toutefois que la subvention MDPH ponctionne désormais de 27 à 30 % du BOP 155 de la DD, ce qui voudrait dire que l'ex-COTO qui, à l'époque, représentait grosso modo 10 % de l'effectif de la boutique consommait entre le quart et le tiers de nos besoins de fonctionnement... Dont acte, mais le décalage impressionne quand même.

Enfin, avant de clore l'année 2007, on retiendra le montant de ce qu'aura coûté aux contribuables l'inutile étude de l'IAPR : 43 733,60 €. Ça fait cher le kilo de salade !

Que retenir finalement de ce document ?

BUDGET : QUAND LA MACHINE S'ENRAYE



MOYENS EN BAISSSE DE 16%

Dépouillé de la subvention pour charges de service public de la MDPH, le budget de fonctionnement de la seule DD a diminué de 485.000 € en 2008 à 452.000 € en 2009, soit - 7% en gestion courante.

Mais ce n'est pas tout, car le budget supporte en 2009 deux charges supplémentaires par rapport à 2008 : une nouvelle, issue de la fusion des inspections (en additionnant toutes les lignes où apparaissent nos collègues de l'agriculture et des transports, on arrive à un supplément budgétaire de 25.000 €), et une exceptionnelle (mais peut-être appelée à durer), provenant de l'augmentation des charges de copropriété (+ 45.000 €) destinée sans doute à couvrir les arriérés de ceux qui ont plus ou moins frauduleusement omis de les payer pendant des années (trop bon, trop c...).

À charges constantes, nous parvenons alors à une baisse de moyens d'au moins 100.000 €, soit... - 16% !

Entre engraisser les banquiers pour le profit de quelques-uns et donner à travers le secteur public des moyens utiles au plus grand nombre, président chouchou a visiblement choisi. Si Calogero chante qu'on n'est riche que de ses amis, Sarko préfère n'avoir d'amis que riches. C'est dit.

TOUT LE MONDE À POIL POUR HALLOWEEN ?

16%, ça équivaut à deux mois de budget, ce qui signifie que la DD n'aura plus les moyens de fonctionner à partir de fin octobre : plus de déplacements, plus d'alimentation, plus de photocopies, plus de chauffage, que dalle !

Et encore faudra-t-il qu'aucune dépense imprévue n'intervienne entre-temps, sinon ce sera dès le retour des congés d'été qu'on ira travailler sans chemise et sans pantalon ! Or, il nous paraît illusoire, par exemple, de ne pas dépasser d'ici la fin de l'année les 500 € provisionnés pour l'achat de mobilier (et déjà consommés au 2/5^{ème}), ne serait-ce qu'en raison du ré-aménagement promis et nécessaire du bureau 132 pour que ses deux occupantes retrouvent des conditions de travail dignes d'un pays civilisé.

On remarquera aussi que d'autres postes budgétaires sont déjà en dépassement par rapport aux prévisions, ou proches de l'être après seulement quatre mois d'exercice. Ainsi, la ligne consacrée à nos déplacements autres que par véhicule personnel ou de service (autrement dit les tram, bus, train, etc., chaise à porteurs peut-être pour certains) accuse déjà un trou de 190 € fin avril (déficit estimé en fin d'année : 3.370 €), et ça ne risque pas de s'arranger car ce sont justement ces moyens de transport que la direction entend nous imposer d'utiliser pour limiter nos frais de déplacements en voiture !

Exemples parmi d'autres...

En résumé, budgétairement, c'est pas la joie.

À la décharge du directeur, un tel budget nous semble difficile voire impossible à gérer, mais la complaisance s'arrêtera là.

Car penser pouvoir récupérer deux mois de budget en privant certains agents de code du travail à 57 € pièce ou en limitant pour d'autres leurs frais de déplacements, c'est au mieux nourrir de douces espérances, ce qui est peu compatible avec les fonctions de directeur, au pire c'est juste le besoin de montrer au maître qu'on a essayé de faire avec ce qu'il a donné mais qu'on n'a pas pu, histoire de ne pas être oublié pour la prochaine

promotion, et qu'importe si ça doit empêcher les gens de travailler et détériorer le service rendu aux usagers (charité bien ordonnée commence par soi-même...).

Il aurait été plus productif d'associer dès le début les chefs de service, ou le personnel dans son ensemble, aux difficultés de gestion de l'exercice en cours. Pas pour organiser une tombola, mais juste pour expliquer, écouter, recueillir des propositions, etc. Pour exemple, la mise à plat des besoins en abonnements en matière de documentation au travers d'un groupe de travail et de consultations des intéressés a déjà permis et va encore permettre de dégager de substantielles économies, et ce sans privations ni sentiments de sanction.

Enfin, au vu des conséquences que les restrictions budgétaires font peser sur les conditions de travail des agents, nous aurions même pu nous joindre à l'équipe de direction pour revendiquer davantage de moyens. Mais, pour cela, il aurait fallu mettre en œuvre un vrai dialogue social de qualité, et surtout partager l'information, un gros mot dans le monde directorial (pardon, managérial). Et puis peut-être que la direction ne désirait pas dévoiler certaines données...

CACHEZ CES CHIFFRES QUE JE NE SAURAI MONTRER

Car claquer en neuf mois de présence 25.000 € de travaux et 6.600 € de location d'une bagnole de luxe lorsque le budget du service dont on a la responsabilité a déjà 100.000 € dans la vue, ça dépasse la simple erreur de gestion, ça s'appelle de l'inconscience ou de la volonté de nuire à la communauté de travail toute entière, et on comprend mieux pourquoi on n'a pas voulu que ça se sache.

Et le tout sans aucune valeur ajoutée à la qualité du service rendu ! La réorganisation des secrétariats de section en pôles n'a rien apporté. Quant à l'agrandissement et à l'insonorisation du bureau de la direction, l'adjonction d'une salle d'attente dédiée à l'accueil du patronat (on a échappé de peu à la Table Dance et aux gogo danseurs...), et - cerise sur le gâteau - l'attribution au seigneur des lieux d'une C5 de fonction (pardon, de service), il ne s'agissait pas, comme on l'a entendu proclamer, de cacher la misère du service public et de lutter contre le misérabilisme de l'État; non, quand le ravalement de façade est ostentatoire et qu'il ne touche que la direction, on parle alors d'apparat, de confort personnel, de suffisance. Rien à voir avec l'intérêt général.

Et encore, camarade, on a eu de la chance. Avec un directeur déjà bien engagé sur la route de la gabegie, on aurait pu se retrouver avec une caméra de surveillance à l'entrée de chacune des quatre portes à 830 € pièce de son nouveau bureau, histoire de décourager ceux et celles qui auraient eu encore l'espoir d'entendre les trucs super secret qui se disent à l'intérieur malgré la double cloison à isolation phonique à 3.500 € (pose comprise). On aurait pu aussi avoir droit à la dépose et au remplacement de la porte capitonnée de son ancien bureau, parce que ça ne se fait pas pour un secrétaire général d'avoir une plus belle entrée que son patron, ou parce qu'avec le rembourrage on n'entend pas bien frapper à la porte (élément fondamental de qualité du service public s'il en est). Et je coupe le son. Et je remets le son.

Ensuite, pourquoi avoir opté pour la location concernant la C5, avec un coût imputé sur un budget de fonctionnement déjà mal fichu, au lieu de l'achat, qui aurait été porté sur le compte d'une ligne distincte ? Boulette ou empressement d'avoir son joujou vite vite sans passer par les arcanes du dialogue de gestion ? En tout cas, le même scénario (avec les mêmes conséquences, forcément) se profile pour la dotation en véhicules des futures sections et pour le remplacement des anciens, car aucun crédit n'a été réservé pour l'acquisition de voitures en 2009 pour la DD54 ; il va donc falloir partager ce qui restera, camarades, ou utiliser sa propre

voiture (modérément toutefois, car le budget consacré à l'usage des véhicules personnels a été divisé par deux).

Certes, ce n'est plus un souci pour notre directeur, car il sera probablement loin des problèmes qu'il aura créés au moment où ils produiront pleinement leurs effets.

FAITES COMME SI JE N'ÉTAIS PLUS LÀ

Ceci dit, on aurait été curieux de savoir quel était son plan pour ramener le budget à l'équilibre (pour l'instant en déficit de 30.000 €) car, en l'état, soit le prochain directeur (ou prochaine directrice) obtient une rallonge sur le budget 2009, soit il (elle) n'a plus qu'à espérer que la moitié des agents disparaisse rapidement pour que l'autre moitié puisse continuer à travailler avec les moyens restants (et pas question de compter sur un accident collectif de bus ou d'avion à l'occasion d'un voyage organisé par l'Amicale : il aurait fallu pour cela lui laisser les moyens d'organiser ce type de périple et non réduire sa subvention de 20% !).

En attendant, puisque les cadres dirigeants de la fonction publique apprécient d'être notés et évalués, nous jugeons la prestation budgétaire de notre directeur au mieux pitoyable, au pire condamnable, et en tout cas à mille lieues de la gestion de bon père de famille dont il se vante.

Là, on sait ce que nous a coûté la gestion du Dédé, mais sait-on exactement combien nous a coûté le Dédé ?

COMBIEN ÇA COÛTE UN DD QUAND ÇA FONCTIONNE ?

En budget de fonctionnement, le DD nous aura coûté, à lui tout seul et en seulement neuf mois, la modique somme de 20.000 €, sur deux principaux postes : les travaux d'aménagement du Petit Versailles et la location du carrosse.

Le foncier d'abord. Sur un total de travaux de 25.000 € engagés depuis l'arrivée de notre déjà futur-ex-directeur, le château et sa dépendance en ont mobilisé les trois cinquièmes, soit 15.000 €. A titre de comparaison, c'est presque autant que ce qui est prévu pour que les agents puissent se nourrir à midi au cours de l'année 2009 (17.650 €). De là à penser que le DD nous ôte le pain de la bouche...

Après le foncier, le qui fonce : la C5 berline confort HDI 110 FAP BVM5 gris fulminator métallisé (si avec un nom à rallonge comme ça, notre Dédé nous emballe pas une fille de la haute à sa mesure...). En base annuelle, la voiture de fonction de service prélève 6.600 € sur le budget de fonctionnement dans le cadre d'une location longue durée (sans option d'achat). C'est autant que les besoins (estimés, et non réels) en documentation de l'ensemble de la DD (6.500 € + 220 € pour l'IT Transports). Entre donner aux agents les moyens d'exercer correctement leur mission de service public et parader au volant d'une berline flambant neuve pour cacher la misère qui se répand au sein des services de l'État, le DD a choisi le paraître plutôt que l'être.



Et le plus beau pour la fin : les fantaisies du seigneur (saigneur ?) des lieux impacteront notre budget de fonctionnement jusqu'en octobre 2011, que le directeur fasse alors encore partie de nos effectifs ou pas ! Oui, madame, ça s'appelle la magie de la location longue durée. Le locataire est lié pour la durée du contrat, soit trois ans dans le cas présent. Ainsi, quoiqu'il arrive d'ici octobre 2011, la C5 extraira au total 19.800 € du budget de la DD (peut-être un très léger moins si le kilométrage final est faible), soit l'équivalent des frais annuels de déplacements des agents de la DD. Griller une année de déplacements de 80 agents pour amortir trois ans de déplacement d'un seul, voilà une gestion au cordeau digne des meilleurs !

Enfin, tout ça pour quoi ? Pensez-vous qu'un bon père de famille ferait autant de dépenses de confort pour ne même pas en profiter et passer à autre chose aussitôt après ? C'est en tout cas ce que conçoit notre donneur de leçons en envisageant de partir de la DD54 :

[EXTRAIT]

Paris, le 5 juin 2009

NOTE DE SERVICE DAGEMO/BGPSD n° 2009 - 40 relative à la vacance d'emplois de directeur régional et départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et de secrétaire général de la direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle

Les emplois suivants font l'objet d'avis de vacance à paraître au *Journal officiel*.

Est déclaré vacant l'emploi de directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Sont déclarés vacants les emplois de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des départements suivants :

- Alpes-de-Haute-Provence
- Ardennes
- Ariège
- Aude
- Creuse
- Doubs
- Lot
- Lozère
- Vaucluse.

Est déclaré susceptible d'être vacant l'emploi de directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de la Meurthe-et-Moselle.

Envie de prolonger le plaisir de lire **Sud** ? C'est chose possible en vous connectant sur

www.sud-travail-affaires-sociales.org